

Compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2016 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Eric DARBON, Marie Claire DOUAY, Sébastien MANSION BERJON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOURD, Gilles PEISSON

Absentes : Agnès BONNAND, Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Sébastien MANSION BERJON comme secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 16 septembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu du 16 septembre 2016.

Information des décisions prises par le Maire par délégation : décisions non soumises au vote.

Délibérations :

3. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Saint-Trivier-Badminton 01

Monsieur le Maire rappelle qu'une Association de Badminton a été créée sur la Commune et qu'il conviendrait de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € suivant le principe retenu par le conseil municipal, pour aider au démarrage des nouvelles associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser 500 € de subvention exceptionnelle à l'Association Saint-Trivier-Badminton 01.

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire a présenté à l'Assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le conseil municipal a pris acte du rapport.

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire a présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal a pris acte du rapport.

D'autre part, Monsieur le Maire informe que concernant les réserves d'eau incendie, le maintien du niveau d'eau est bien de l'affaire du propriétaire et non de la Commune. Le propriétaire doit veiller au respect du volume d'eau selon les dispositions du permis de construire ayant été accordé.

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable

Monsieur le Maire a présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution de l'eau potable.

Le conseil municipal a pris acte du rapport.

7. Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes par l'association les Miss Charmantes

Monsieur le Maire a présenté la demande de l'association Miss Charmantes pour une mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, avec 3 abstentions et 10 voix contre, a refusé la gratuité de la salle des fêtes compte tenu de la délibération du 23/10/2015 fixant les tarifs de location.

8. Demande du tennis club pour s'installer sur le marché du dimanche 30 octobre 2016

Monsieur le Maire a présenté la demande du tennis club pour s'installer sur le marché du dimanche 30 octobre 2016.

Le conseil municipal, avec 2 abstentions et 11 voix pour, a autorisé le tennis club à s'installer sur le marché du dimanche 30 octobre 2016.

9. Demande du centre d'incendie et de secours pour s'installer sur le marché du dimanche 16 octobre 2016

Monsieur le Maire a proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour, suite à la demande du 8 octobre 2016. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le centre d'incendie et de secours à s'installer sur le marché du 16 octobre 2016.

10. Décision modificative n°3

Monsieur le Maire a proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Monsieur le Maire présente la Décision modificative n°3 du budget principal qui vise à transférer des crédits des dépenses imprévues en investissement suite à des dépassements budgétaires et à la création de l'opération rénovation énergétique de la gendarmerie.

11. Protection fonctionnelle du Maire

Monsieur le Maire a proposé de rajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si celle-ci peut lui accorder la protection fonctionnelle c'est-à-dire une assistance juridique suite à la plainte qu'il a déposé pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Questions diverses

- Servitude de tréfonds pour raccordement des sénioriales au réseau d'eaux usées

Le conseil municipal autorise le Maire à négocier avec les propriétaires concernés pour créer des servitudes de tréfonds avec une indemnité de 1€ le ml.

- Proposition de location d'un bar : détermination de loyer

Des personnes seraient intéressées pour ouvrir un bar dans la Commune. Suite à l'achat de l'hôtel de l'Ain, Monsieur le Maire indique qu'il serait possible de leur louer une partie du RDC de l'Hôtel de l'Ain. Elles s'occuperaient de réaliser les travaux. Le conseil municipal a envisagé le montant du loyer qui pourrait être proposé.

D'autre part, Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- sur les divers entretiens avec une personne susceptible de reprendre l'hôtel de l'Ain.
- Sur l'avancée du projet de la création d'un équipement d'accueil au stade.

Séance levée à 22H45